



**SERVAIR SA**  
SPASAF CFDT GROUPE AIR-FRANCE  
A Roissy, le 27 octobre 2010

Madame Pascale FUMA Meurisse  
Responsable des relations Sociales  
SERVAIR SA  
Continental square Roissypôle  
Bp19701 Tremblay en France  
95726 ROISSY CDG CEDEX

Madame,

Comme nous vous l'avons précisé lors de la première réunion de négociation sur l'Accord Handicapé du 26 octobre 2010, **la CFDT n'acceptera pas un accord bâclé uniquement pour éviter à la direction des pénalités comme ceci a été le cas sur le précédent accord.**

Pour la CFDT Il est nécessaire et objectif de faire dans un premier temps de nous remettre et présenter :

- un bilan complet de ces 3 dernières années
- de prendre le temps nécessaire d'apporter des réponses motivées a nos questions
- d'envisager les actions correctives nécessaires à l'établissement du prochain accord.

Votre présentation lors de la réunion étant globale nous souhaiterions avoir, comme nous vous l'avons indiqué, les éléments suivant avant la de prochaine réunion :

- les 3 derniers bilans annuels ainsi que les 3 derniers plans de financement prévisionnels de la cellule Emploi/handicap définie à l'article 2 de l'accord
- le détail par poste, la déclinaison et les éléments financiers constituant les affectations budgétaire de l'accord
- les comptes rendus des réunions de la commission centrale de suivi de l'accord sur ces 3 dernières années qui se sont normalement réunis 2 fois par an comme défini à l'article VII-2 de l'accord
- les procès verbaux des CHSCT des établissements de Servair SA et le rapport des commissions formation des comités d'établissement défini par L 434-7 du CDT, chargées en particulier d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi et le travail des handicapés.

Veuillez agréer, Madame , l'expression de mes salutations distingués.

Jean-Claude CHAPON  
Délégué Syndical Central CFDT SERVAIR SA